



PROJET PÉDAGOGIQUE

Centre Sports Loisirs

2024 - 2025

Service Animation Jeunesse

Référent Jeunesse

Thomas Ducrohet

belval@cdc-mortagne-au-perche.com

07 48 12 27 44

SOMMAIRE

1. Préambule	3
2. Territoire	4
3. L'organisateur	5
4. Le Projet Éducatif	5
5. L'accueil Jeunes	6
<i>1) Objectifs Pédagogiques</i>	6
<i>2) Les moyens</i>	7
<i>3) Le fonctionnement</i>	9
<i>4) La communication</i>	12

1. PRÉAMBULE

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui animent l'Accueil. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

L'adolescence est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche, à travers la mise en place d'un accueil jeunes 11/17 ans, souhaite donner les moyens à la jeunesse d'entrer progressivement dans le monde des adultes tout en lui faisant confiance, en la valorisant afin de la responsabiliser et lui montrer qu'elle est prise au sérieux.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, plusieurs axes de travail ont été mis en avant :

- Proposer aux jeunes de 11 à 17 ans un espace qui leur est dédié tout au long de l'année
- Investir les jeunes dans un projet commun, qu'ils soient au cœur de leur projet
- Trouver les moyens nécessaires pour que les jeunes des communes de la CDC profitent des services du futur "Club Ados"
- Ouvrir un accueil de loisirs à toutes les périodes de vacances (sauf Noël)

LA FINALITÉ :

« Amener les jeunes à être acteur de leur vie et contribuer à leur épanouissement »

BUT :

Mise en place d'un accueil jeunes 11/17 ans sur la commune de Mortagne au Perche

« Accompagner les jeunes dans leur apprentissage de la vie en société »

2. LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche est composée de 33 communes depuis le 1er janvier 2017.

Le territoire de la CDC se caractérise par sa ruralité :

- la densité de population varie de 7,4 hbts/km² à Montgaudry à 450 hbts/km² à Mortagne au Perche
- seules 3 communes ont une densité supérieure à 50 habitants/km² : Mortagne au Perche, St Langis lès Mortagne et La Chapelle-Montligeon

Selon la typologie en aires urbaines de l'Insee, La Communauté de communes comprend un petit pôle (constitué de Mortagne au Perche et de Saint Langis lès Mortagne) dont la couronne s'étend sur 9 communes ; les autres communes sont multipolarisées.

Les communes de la Communauté de communes sont toutes classées en **Zone de revitalisation Rurale**.

a- CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Au recensement 2016, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche compte 13 918 habitants, soit 5% de la population du département. La commune de Mortagne au Perche regroupe 28% de cette population avec ses 3 873 habitants. Avec 920 habitants, la commune de Saint Langis lès Mortagne s'impose comme le 2^{ème} pôle du territoire, avant Bazoches sur Hoesne.

EVOLUTION DE LA POPULATION

La population passe de 14 718 à 13 918 habitants entre 2011 et 2016, soit une baisse annuelle de - 1,1% (plus forte qu'à l'échelle du département (-0,4%).

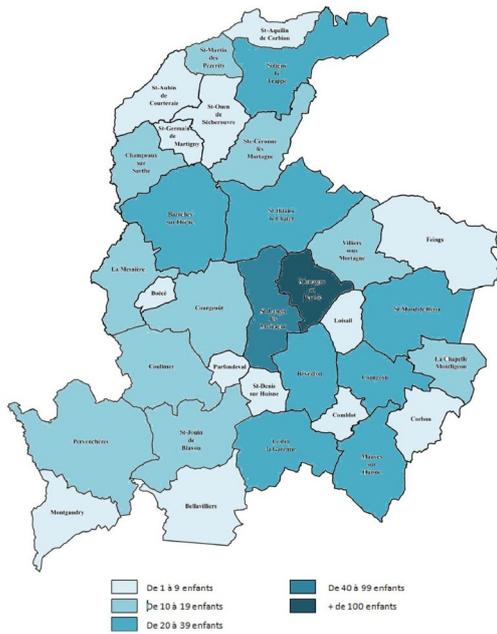
La densité de population déjà faible par rapport au département, continue de diminuer ; elle est de 34,6 habitants par km² contre 36,6, cinq ans plus tôt (46,7 pour le département, contre 47,7 auparavant).

b- LA RÉPARTITION DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE

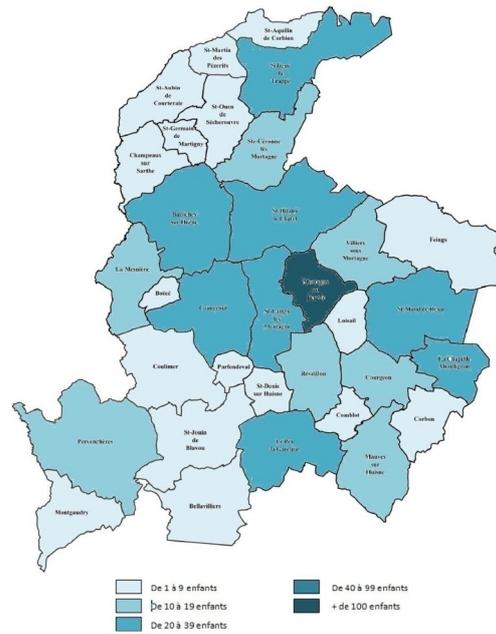
	ENFANTS 0 A 3 ANS	ENFANTS 3 A 5 ANS	ENFANTS 6 A 10 ANS	ENFANTS 11 A 17 ANS	ENFANTS 18 A 24 ANS	TOTAL ENFANTS 0 A 24 ans
Effectif	231	419	816	1195	829	3580
En %	9%	12%	23%	33%	23%	100%
Effectif sur le département	8232	9407	16734	24657	18176	77206
En %	11%	12%	22%	32%	23%	100%

Source Insee, RP 2016 exploitation principale situation géographique au 01/01/2019 (doc CDC)

Répartition des 11-14 ans par commune
Source Insee, RP 2016 exploitation principale (doc CDC)



Répartition des 15-17 ans par commune
Source Insee, RP 2016 exploitation principale (doc CDC)



3. L'ORGANISATEUR

Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche

Service Animation Jeunesse

Maison des Territoires, Z.I De la Grippe, 61400 Mortagne au Perche

Responsable du service :

Céline Toreau

c.toreau@cdc-mortagne-au-perche.com

02 33 85 35 89

Référent Jeunesse :

Thomas Ducrohet

belval@cdc-mortagne-au-perche.com

07 48 12 27 44

4. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

a- Objectifs généraux

- Contribuer au PEDT permettant la reconnaissance, par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, des temps d'accueils périscolaires et extrascolaires comme étant de qualité et de continuité éducative.
- Assurer une continuité de service aux familles sur les accueils de loisirs, de 3 à 17 ans, en tenant compte des besoins particuliers de chaque enfant (notamment des moins de 6 ans).
- Développer le lien et les partenariats entre les accueils de loisirs et les différents services (animation jeunesse/scolaire et périscolaire, piscine, médiathèque...), notamment en mutualisant les moyens humains, financiers et matériels.
- Permettre l'accessibilité à tous les enfants du territoire en favorisant une possibilité de prise en charge des enfants dès la sortie des écoles, l'organisation de services péri-accueil, des animations « hors les murs », l'intégration d'enfants porteurs de handicaps, mixité sociale...

b- Objectifs éducatifs

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Les accueils de loisirs permettent à l'enfant de se développer et s'épanouir.

Les projets mis en place dans les structures proposeront des activités éducatives et diversifiées : culturelles, physiques et sportives, culinaires, manuelles, scientifiques, éco-citoyennes, artistiques, numériques... Les activités devront être adaptées aux âges et compétences des enfants, et suivront autant que possible une thématique définie par l'équipe d'animation.

De même, les temps d'animation tiendront compte des rythmes de vie des enfants, en alternant les temps d'activité, de repos, libres... L'accueil des moins de 6 ans fera l'objet d'attentions spécifiques (temps, locaux, activités proposées...).

Accompagner l'enfant à devenir un citoyen

Les accueils de loisirs sont une base solide à l'accompagnement de l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne. Les équipes d'animation devront proposer un fonctionnement permettant à chaque enfant de bien évoluer au sein de sa structure d'accueil. Une vigilance particulière sera apportée sur les comportements, notamment en travaillant sur les règles de vie et notions de « respect », « écoute des autres », « entraide », « solidarité », « partage »... Des temps d'animation devront permettre à l'enfant de s'impliquer dans la vie du groupe, et lui laisser la possibilité de donner son avis, faire des choix, être acteur de son séjour...

Favoriser les relations avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative

Les relations en accueils peuvent être multiples : avec les familles et divers partenaires, entre structures, entre générations... La communication doit se faire dans la tolérance et le respect de chaque acteur. Elle doit également être adaptée et appropriée selon les interlocuteurs, notamment dans le langage et les outils utilisés.

Favoriser les démarches autour de l'environnement et du développement durable

Les accueils de loisirs opteront pour une démarche de développement durable.

Les enfants seront sensibilisés et initiés au tri des déchets, recyclage, gaspillage alimentaire, économies d'énergie...

Les repas et goûters, selon la possibilité des structures, proposeront des produits frais et si possible locaux et bio, avec une limitation des emballages et du gaspillage.

Les enfants seront sensibilisés à leur environnement proche : activités proposées, déplacements à pied, partenariats locaux...

5. LE CENTRE SPORTS LOISIRS

1) Objectifs Pédagogiques

a- Permettre aux jeunes de vivre un temps de vacances autrement

o Découvrir des nouvelles activités

o S'adapter au rythme des jeunes

o Décrocher des écrans

Moyens:

o Proposition d'activités nouvelles et varier en lien avec le sport mais également sur des thématiques artistiques, numériques, culturel,... L'objectif est leur faire vivre un été inoubliable ! Des activités dites "de consommation" seront proposées aussi dans des temps récréatifs, afin de garder une dynamique cordiale, de divertissement et aussi donner envie à d'autres jeunes de rejoindre l'accueil jeunes. Des séjours de vacances seront organisés. Ils permettront l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous.

o Les jeunes pourront choisir leurs activités en fonction de leurs besoins et différents temps libre son mis en place durant la journée.

o Des journées sans téléphone sont mises en place (mardi et mercredi) et également des ateliers de sensibilisation sur le numérique.

b- Rendre les jeunes acteurs de leurs temps libres

o Les responsabiliser dans le fonctionnement de l'accueil jeune

o Les impliquer dans la mise en place des animations

o Les accompagner dans leur projet et dans leur orientation scolaire ou professionnelle,

Moyens:

o Mise en place des règles du bon fonctionnement du Centre Sports Loisirs créé avec les jeunes et qu'ils devront respecter.

- o Les jeunes pourront choisir et organiser certaines activités
- o Mise en place d'atelier pour favoriser la construction de projet (préparer et animer des activités dans la semaine). Des rencontres avec des professionnels dans divers secteurs, santé, sécurité, cuisine, sportif,....

c- Impliquer les jeunes dans la vie locale

- o Découvrir et enrichir le milieu dans lequel ils évoluent
- o Mettre en place des actions avec les partenaires locaux
- o Les sensibiliser sur le respect de leur environnement

Moyens:

- o Mettre les jeunes en relations avec des acteurs du territoire (mission local, associations locales,...)
- o Grands jeu dans Mortagne au Perche : Rallye des Défis, Troc Patate, Chasses aux trésors
- o Inciter les jeunes à être des acteurs sur leur territoire (création d'évènements, d'association...)
- o Informer, sensibiliser, au respect de l'environnement, des autres et de soi.

d- Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence

- o Prévenir les comportements à risque
- o Permettre la valorisation de soi
- o S'ouvrir vers l'extérieur
- o Maintenir des liens entre les jeunes et leur famille

Moyens :

- o Des actions de prévention seront menées avec les jeunes (prévention routière en partenariat avec la Police Municipale et Gendarmerie, alcool, drogues, sexualité,...)
- o Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, âges et sexes de chacun. Mise en place des ateliers sous forme d'un tribunal sur des thématiques comme le harcèlement, la sexualité, la place des femmes dans notre sociétés, ...
- o Dans un souci d'impliquer et de faire découvrir ce que vivent leurs enfants, les parents seront invités sur différents temps (petit déjeuner) ou sur les évènements culturels du Secteur Jeunes. Ils seront souvent sollicités en tant que bénévoles sur l'organisation d'évènement ou sorties.

e- Un accueil pour tous

- o Lieu d'accueil pour les jeunes en situation de handicap
- o Lieu d'accueil de toutes les classes sociales
- o Lieu d'accueil de « tous les jeunes » de 11 à 17 ans

Moyens :

- o Partenariat avec l'accueil d'un éducateur et d'un groupe de jeunes de l'IME du Perche pendant des demi-journées.
- o Possibilité de renforcer l'équipe d'animation pour accompagner un jeune en situation de handicap.
- o Des activités adaptés à chacun des jeunes (modifications et aménagement des règles)
- o Des tarifs bas et adaptés en fonctions des revenus des familles avec 5 quotients familiaux différents.
- o Accueil de tous les jeunes et de tous les genres humains.
- o L'équipe d'animation proposera des temps d'écoutes et d'échanges avec les jeunes qui se questionnent sur leurs vies d'adolescents

2) Centre Sports Loisirs

a- Le lieux

Gymnase de la Poudrière à Saint Langis. Capacité d'accueil de 110 jeunes.

- Tribune : les jeunes rangent leur affaires.
- Gymnase : lieu activités sportives et autres
- Petite salle : lieu calme (jeux de sociétés, ping-pong, livres, tapis, matériel pédagogique,...)
- Vestiaire : lieu de stockage du matériel, interdit aux jeunes.
- Un bloc sanitaire filles et un bloc sanitaire garçons.
- Local technique pour le ménage
- Salle infirmerie

b- L'encadrement

1 directeur : Thomas Ducrohet (BAFD)

Équipe d'animation Automne = 1 directeur + 3 animateurs/trices

Équipe d'animation Hiver = 1 directeur + 3 animateurs/trices

Équipe d'animation Printemps = 1 directeur + 3 animateurs/trices

Équipe d'animation Été = 1 directeur + 10 animateurs/trices

Un directeur (Thomas Ducrohet référent jeunesse à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche) qui a comme fonction :

- La gestion financière (respect du budget, établissement de la régie, ...), matérielle (des locaux et des commandes de matériel pédagogique, de l'organisation des sorties par la réservation des autobus et « des entrées » et administrative (gestion du personnel, commande des repas, respect de la réglementation, déclaration auprès de jeunesse et sports, ...)
- Garant de la législation en vigueur concernant les accueils collectifs de mineurs.
- Les relations avec les différents partenaires (familles, DDSCPP, DISS et familles d'accueil, ASE et familles d'accueil, PMI)
- Les relations avec les familles (inscriptions des enfants, écoute des difficultés rencontrées, discussions autour des difficultés des enfants, de la fatigue...)
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires
- L'animation de l'équipe (communication, écoute, gestion des conflits éventuels, répartition des rôles de chacun...)
- La mise en œuvre du projet pédagogique et évaluation de celui-ci, évaluation de la cohérence entre le projet pédagogique et sa mise en œuvre et rend compte de son travail à la secrétaire générale de la Mairie de Mortagne au Perche.
- La mise en place de relations avec l'extérieur (organisateur, médias...)
- Garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Disponibilité envers tous les acteurs de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement (enfants, parents, animateurs, organismes légaux, ...)
- Réalisation du bilan à la fin des différentes périodes du déroulement de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement
- Garant du respect des règles sanitaires et de l'hygiène sur le centre.
- Devra rendre compte à l'agent comptable de la Communauté de communes.

Des animateurs/trices diplômé(es) ou en formation ou non diplômés qui ont pour fonctions :

- L'animation des différents moments de la journée
- L'accueil des jeunes en leur permettant de profiter pleinement de leurs vacances, en les rendant heureux de participer aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement, en suscitant leur intérêt, en étant dynamique et initiateur d'une dynamique au sein du groupe.
- La préparation des grands jeux et le montage des projets avec son groupe, le motiver
- La préparation des activités qui devront être ludiques mais également éducatives, leur mise en place, le rangement
- Garants de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant. Ils sont garants du respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application des règles de vie.
- Être disponible et dynamique, ouvert d'esprit, pas timide
- Être le lien entre l'enfant et le directeur, entre le directeur et les parents...
- Respecter le choix et le rythme des jeunes

- Garantir le respect du projet pédagogique
- Responsabilité / encadrement
- Appliquer les décisions de la direction
- Récupère les repas pour les stocker dans les réfrigérateurs le matin ; fait la distribution, le réchauffage avec les micro-ondes le midi et nettoie les tables après le repas (en suivant un protocole de nettoyage).
- Faire partie d'une équipe (travail d'équipe, écoute, respect, bonne ambiance...)
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

Organisation du travail d'équipe

L'équipe se réunit 3 fois avant les périodes d'ouverture pour :

- Travailler et construire le projet pédagogique.
- Organisation de la vie quotidienne.
- Préparer le planning d'activités.
- Installer le matériel au gymnase.

Puis tous les soirs (17h45-19h) pendant les vacances afin :

- De permettre la transmission des informations d'ordre pratique ou concernant les enfants (que ce soit sur la journée dans le centre ou sur les difficultés éventuellement repérées)
- D'effectuer un bilan de la journée : critique constructive et analyse positive ou négative des actions menées. Ce bilan permet d'éventuelles modifications dans les actions menées.
- De mettre en place des projets d'une durée variables en fonction des tranches d'âges.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.
- De faire l'évaluation et un bilan des périodes d'ouvertures sur la fin de semaine.

Le directeur et l'ensemble des animateurs y participent. Elles sont animées par le directeur.

La formation des animateurs.trices

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, BEPJS,...) et assure leur validation.

Ce suivi consiste en : des entretiens entre les animateurs stagiaires et le directeur à raison d'un par semaine au minimum. Ces entretiens permettent : au stagiaire de faire oralement le bilan de sa semaine à la fois au stagiaire et au directeur; de fixer des objectifs (programme d'activités, jeux, chants à mettre en place, place dans l'équipe) et de mettre en place un bilan écrit « des compétences » et de leur niveau d'acquisition. L'évaluation se fait aussi par la présence du directeur lors de jeux ou d'activités comme participant à l'activité (au même titre que les enfants).

Des livres et des fiches sont à disposition de tous les animateurs dans le bureau/salle des animateurs afin de leur permettre de rechercher de nouvelles idées d'animations et de se remémorer certaines règles de sécurité en cas de besoins. De plus un tableau sera mis en place afin de permettre à chacun de noter les questions qu'ils se posent et de tenter d'y répondre durant les réunions ou sur des temps informels.

c- Le budget

Chaque année, les élus de la Communauté de Communes votent un budget pour le service Jeunesse.

d- Les institutions

CAF : Dans le cadre de sa politique de soutien à la jeunesse, la Caf soutient et accompagne, avec ses partenaires institutionnels, les initiatives jeunes sur le territoire.

DRAJES (anciennement DRDJSCS) : Depuis le 1er janvier 2021, les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport portent l'ensemble des politiques publiques en matière sociale, sportive, de jeunesse, d'éducation populaire, de l'engagement civique et de vie associative : elles exercent vis à vis des directions départementales (SDJES) une fonction essentielle de pilotage, d'appui technique et d'expertise.

e- Les Transports

Les transports peuvent s'effectuer en car avec le transporteur ENTPR ou en minibus (location) en fonction des effectifs et des activités.

3) Le Fonctionnement

a- Les périodes d'ouverture et horaires

Vacances Automne = du 21 au 25 octobre 2024

Vacances Hiver = du 10 au 14 février 2025

Vacances Printemps = du 7 au 11 avril 2025

Vacances Eté = du 7 juillet au 01 août 2025

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

b- Conditions d'inscription

Les jeunes venant au Centre Sports Loisirs doivent s'être préalablement inscrits. Le dossier d'inscription est composé de façon suivante :

- Dossier d'inscription + Fiche sanitaire 2024-2025
- Calendrier des présences
- Photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile accident extra-scolaire,
- Photocopie du carnet de santé concernant la partie vaccination
- Avis d'imposition

- Copie de la carte vitale
- Notification CAF ou MSA (pour justifier de votre n° d'allocataire)

c- Les tarifs

CENTRE SPORTS LOISIRS 11-17 ANS		
	3 jours	Semaine
	Sans repas	
Résidents CDC		
Q1 : inférieur à 512	15,00 €	23,00 €
Q2 : de 512 à 700	18,00 €	27,50 €
Q3 : de 701 à 850	21,00 €	32,50 €
Q4 : de 851 à 1000	24,00 €	37,50 €
Q5 : supérieur à 1000	27,00 €	42,50 €
Résidents Hors-CDC		
EXT1 : inférieur à 512	37,50 €	60,00 €
EXT2 : de 512 à 700	40,50 €	65,00 €
EXT3 : de 701 à 850	43,50 €	70,00 €
EXT4 : de 851 à 1000	46,50 €	75,00 €
EXT5 : supérieur à 1000	49,50 €	80,00 €

SÉJOURS	
	Semaine
Résidents CDC	
Q1 : inférieur à 512	100,00 €
Q2 : de 512 à 700	110,00 €
Q3 : de 701 à 850	120,00 €
Q4 : de 851 à 1000	130,00 €
Q5 : supérieur à 1000	140,00 €
Résidents Hors-CDC	
EXT1 : inférieur à 512	200,00 €
EXT2 : de 512 à 700	210,00 €
EXT3 : de 701 à 850	220,00 €
EXT4 : de 851 à 1000	230,00 €
EXT5 : supérieur à 1000	240,00 €

Calcul du quotient familial : divisez vos revenus nets imposables 2021(avis imposition 2022) par 12, puis par le nombre de parts mentionné dans votre avis d'imposition.

Nous transmettons les factures aux familles après chaque périodes de vacances.

d- Le public

Le centre sports loisirs peut accueillir des jeunes âgés de 11 à 17 ans. Il faut minimum être au collège pour participer au centre sport loisirs. Pour les vacances d'été nous ouvrons aux jeunes qui rentrent en 6eme à la rentrée prochaine. Il est ouvert à tous et toutes, de toutes catégories sociales, origines et localisation confondues de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche. Les jeunes hors CDC peuvent être accueillis s'il reste des places après les périodes d'inscriptions. Pour les effectifs, nous accueillons 96 jeunes maximum pour les vacances d'été.

e- Les activités

L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités, animations et sorties aussi diverses que possible. Le projet d'activité est élaboré en fonction de l'équipe d'animation mais également des idées exprimées par les jeunes au cours de l'année, des opportunités du territoire et de l'actualité du moment. Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. Priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées aux âges de chacun.

Pour chaque semaine :

- Une ou deux sorties piscine
- Une sortie "spéciale" (cinéma, parc d'attraction, musée, visites, ...)
- Une ou deux demi journées ou journées de grand jeu

Séjours :

Le Centre Sports Loisirs propose des séjours pendant les vacances d'été :

- 14-17 ans (18 jeunes)

- 11-13 ans (18 jeunes)

Les enfants passeront la semaine, avec Jade (coordinatrice du séjour) et 2 animatrices ou animateur par séjour, au camping du Domaine du Houssay à Spay : <https://www.domaine-du-houssay.com/>

Au programme : kneeboard, course d'orientation, disc-golf, baignade, grands jeux, veillées, activités manuelles et sportives, **Il faut nous fournir un test d'aisance aquatique** pour le kneeboard.

L'hébergement se fera sous toiles de tente. Les jeunes participeront à la vie quotidienne du camp (installation, rangement, vaisselle, préparation des repas...).

Le transport se fera en car :

- départ le **lundi à 8h**, place Montcacune à Mortagne au Perche (en face du jardin public, rue Montcacune). **Nous demandons de prévoir un pique-nique pour le lundi midi.**
- retour le **vendredi à 18h** au même endroit.

En annexe la liste des affaires personnelles nécessaires au séjour.

Nous demandons aux familles de ne pas mettre d'objets de valeur. Les téléphones portables, jeux électroniques et l'argent de poche ne sont pas obligatoire.

Un blog sera mis en place pour vous permettre de suivre aux parents les aventures leurs enfants. Les accès seront transmis le matin du départ.

Si un enfant doit suivre un traitement médical pendant le séjour, celui-ci devra être obligatoirement accompagné d'une ordonnance. Le traitement devra être identifié au nom de l'enfant et remis (avec l'ordonnance) au responsable du séjour le matin du départ.

f- Journée type

Journée type en Centre Sports Loisirs :

08h30 – 9h30 : Accueil des jeunes.

09h30 – 12h00 : Temps d'activité

12h00 – 12h45 : Repas

12h45 – 13h30 : Temps Libre

13h30 – 16h30 : Temps d'activité

16h30 – 17h30 : Temps libre et départ

g- Les repas

Le temps du repas est de 12h à 12h45. Il se passe sur place dans le gymnase de la Poudrière et les jeunes mangent sur des tables. Les familles doivent fournir le repas du midi ainsi que le goûter pour la fin de journée. Il est demandé aux familles de transporter le repas dans un sac isotherme ou une glacière, de privilégier les repas froids et un emballage au nom de l'enfant pour les produits frais.

Une personne de l'équipe d'animation, récupère les repas pour les stocker dans les réfrigérateurs le matin ; fait la distribution, le réchauffage avec les micro-ondes le midi et nettoie les tables après le repas (en suivant un protocole de nettoyage)

Pendant le temps du repas, les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation comme le reste de la journée. L'équipe d'animation prend également son repas en même temps que les jeunes, cela permet d'avoir un temps de rassemblement et d'échange.

h- Règles de vie

Pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie du gymnase, le matériel, les locaux, les autres jeunes et l'équipe d'animation. Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

Il est demandé aux parents : d'adapter les vêtements aux activités proposées, de ne pas confier aux jeunes des bijoux, des jeux électroniques, des portables (ils sont tolérés mais ne sont pas indispensables) et des objets de valeur.

Il est demandé aux jeunes : de respecter les autres jeunes, les adultes, le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Conformément aux dispositions relatives aux accueils collectifs de mineurs, la consommation de tabac, cigarette électronique, alcool et de substances illicites est prohibée. La suspicion d'état sous

emprise d'alcool ou de drogue justifiera l'interdiction d'accès à la structure. Les téléphone portables sont tolérés pour les adolescents (sous leur responsabilité). Les animateurs feront preuve de vigilance et instaureront avec les jeunes les règles d'utilisation.

Sexualité : Dans le cadre de règles de vie en collectivité, nous devons tous avoir un comportement approprié et de réserve sur tous les propos, les gestes déplacés vis-à-vis de l'ensemble des publics accueillis sur tous les temps d'accueil sur la structure. Ceci concerne toutes les personnes au sein de la structure

En aucun cas, la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche saurait être tenue responsable des pertes, vols ou détérioration des effets personnels du jeune. Si toutes ces règles ne sont pas respectées, voici les mesures qui seront prises : discussion avec les familles, réparation en cas de dégradation exclusion temporaire d'un jour et exclusion définitive si aucune concertation n'est possible entre les parents, l'enfant et la direction. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical sinon elle sera facturée.

i- L'évaluation

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, l'équipe d'animation avec le directeur fait un bilan de la journée chaque soir, un bilan mi-parcours pour après 2 semaines de fonctionnement, et un bilan à la fin du Centre Sports Loisirs.

Le directeur présente le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, son analyse, les suites à donner, projets futurs, article de presse et photos.

L'équipe d'animation a travaillé sur le projet pédagogique pour l'été 2023. Son évaluation à la fin du centre permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif du Service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes. L'évaluation permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

5. La communication

Le service Animation Jeunesse communique régulièrement sur les actions qu'il met en place. Pour cela, il est doté : d'une plaquette mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes, sur le Portail Familles, sur les différents réseaux (Facebook, SnapChat, Instagram) et aussi envoyer aux familles par mail.

Pour étoffer encore un plus cette la communication, les actions sont souvent portées à la connaissance du public par : des affiches, des flyers et des communiqués de presse.